

***Présidence du  
gouvernement***

**Le Contrôle Général des Services  
Publics Point de Contact de Contrôle  
(PCC)**



**Grant Agreement number: 862802 — FOODLAND — H2020-  
SFS-2018-2020 / H2020-SFS-2019-2**

**Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe  
Pour la période 2020-2025**

**Février 2025**

## ***1- Objet de la mission :***

L'objet de ces Termes de référence (TdRs) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses effectuées par les partenaires tunisiens (INAT & ISACM) du projet « FOODLAND —Grant Agreement number: 862802» financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme H2020 et coordonné par l'Université de Bologne (UNIBO) en partenariat avec:

P5 : INSTITUT SUPERIEUR AGRONOMIQUE DE CHOTT-MERIEM (ISACM), Tunisia

P6 : INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE DE TUNISIE (INAT), Tunisia

La mission d'audit doit être exercée au siège de l'INAT pour l'audit des dépenses de l'INAT et au siège de l'ISACM pour l'audit des dépenses de l'ISACM.

La mission d'audit doit aboutir à l'élaboration de deux rapports d'audit consolidés concernant toute la durée du projet pour chaque partenaire.

Pour la réalisation de cette mission, l'auditeur doit se doter du personnel nécessaire, équipement et consommable.

## ***2-Résultats attendus de la mission et livrables:***

### ***A-Résultats attendus de la mission***

La mission d'audit consiste à vérifier que:

- ✚ Les fonds gérés des comptes du budget alloué pour les activités du Bureau ont été utilisés conformément aux dispositions de l'accord afférent, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins auxquelles ils étaient destinés,
- ✚ Les biens et services financés par ces ressources ont été réalisés conformément aux directives de la commission européenne 2006/43/CE et en fonction des lignes directrices de l'utilisation de la convention de la subvention,
- ✚ Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au programme (budget alloué pour les activités du Bureau),
- ✚ Toutes les pièces de dépenses sont régulières,
- ✚ Les états financiers du projet ont été préparés conformément aux directives de la Commission Européenne en la matière et donnent une image fidèle de la situation financière du programme (budget alloué pour les activités du Bureau).

### ***B- Les livrables***

-Le dernier rapport financier du projet à délivrer à chaque coordinateur du projet (INAT et ISACM)

-Un rapport d'audit qui doit être délivré en double exemplaire aux coordinateurs nationaux de l'INAT et de l'ISACM à la fin de sa mission.

### ***3-Durée de la collaboration:***

La collaboration avec l'Auditeur démarre à partir de la date de signature du contrat de collaboration.

### ***4-Honoraires et modalité de paiement:***

\*Les honoraires bruts du mandat sont en T.T.C pour toute la durée de la collaboration.

\*Le paiement de ces honoraires s'effectuera à part égale entre l'INAT et l'ISACM soit 50% pour chaque partenaire

\* Le paiement de ces honoraires s'effectuera par virement bancaire après remise et validation du rapport d'audit par l'autorité de gestion.

### ***5- Conditions de participation :***

Afin de participer à cette consultation, l'auditeur doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des experts comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres (critère éliminatoire)
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil d'un des établissements concernés.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Avoir une expérience professionnelle minimale de 05 ans pour l'exercice des activités d'expert-comptable et de 03 ans pour l'audit des projets internationaux/de coopération internationale
- Avoir un bon niveau en Anglais qui lui permet de comprendre la documentation disponible en Anglais

Le signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdRs du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par l'INAT.

***L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.***

### ***6- Examen des candidatures:***

Les candidatures présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la Commission compétente auprès de l'INAT et l'ISACM.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les cinq jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'INAT.

**N.B: L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.**

### **Procédures et critères de sélection:**

#### ***7- Evaluation des candidatures:***

Le candidat sera sélectionné conformément à la méthodologie suivante:

- ✓ L'attribution d'une note relative à l'offre technique (NT),
- ✓ L'attribution d'une note relative à l'offre financière (NF),

La note finale (NFinale) attribuée à chaque candidat sera calculée comme suit:

$$N_{\text{Finale}} = 90\% * NT + 10\% * NF$$

#### ***NOTE TECHNIQUE:***

<b>CRITERES TECHNIQUES</b>	<b>SOUS-CRITERES</b>	<b>POINTS ACCORDES</b>
Diplômes universitaires et formations en rapport avec la mission	Maitrise ou diplôme équivalent (Bac+4)	/8
	Diplôme de 3 <sup>ème</sup> cycle ou diplôme équivalent (Bac+6)	/10
	Autres diplôme ou certificat académiques reconnus	/10

	à l'étranger	
	Formation professionnelle en relation avec la mission (4 points par diplôme ou formation)	/12
<b>Sous-total1</b>		<b>/40</b>
Expérience professionnelle	3 ans ≤ Expérience ≤ 10 ans	/5
	10 ans < Expérience ≤ 15 ans	/10
	Expérience > 15 ans	/20
	Missions similaires ≤ 10	/5
	10 < Missions similaires ≤ 20	/10
	Missions similaires > 20	/20
<b>Sous-total2</b>		<b>/40</b>
Compétence organisationnelle	Le destinataire des rapports similaires antérieurs étaient des organismes étrangers	/10
	Existence d'un manuel des procédures suivi en matière d'audit	/5
	Note relative à la démarche à suivre au cours de la mission	/5
<b>Sous-total 3</b>		<b>/20</b>
<b>TOTAL</b>		<b>/100</b>

### ***NOTE FINANCIERE:***

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

#### Exemple :

Supposons que 4 offres financières sont parvenues au bénéficiaire comme suit :

N° de l'Offre	Montant (Milles Dinars)
1	65
2	40
3	20
4	85

Le nombre de points octroyés à chaque offre sera comme suit :

Offres (Classées par ordre croissant)	Montant (Milles Dinars)	Nombre de points
3	20	100
2	40	50
1	65	30,77
4	85	23,53

### ***8- Pièces constitutives de la demande de candidature:***

Le dossier de la candidature doit comporter à défaut de refus les documents suivants:

<b>Les documents administratifs et techniques</b>	<b>Les obligations du participant</b>
Les TdRs	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passé au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert-comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'expertise comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe)	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A))	-----
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date
La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date  NB :les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
<b>Les documents financiers</b>	<b>Les obligations du participant</b>
L'offre financière en toutes lettres et en chiffre	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

### **9- Dépôt de la demande de candidature:**

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre de l'INAT, à l'adresse indiquée dans l'avis.

La date limite de réception des offres est fixée dans l'avis, le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

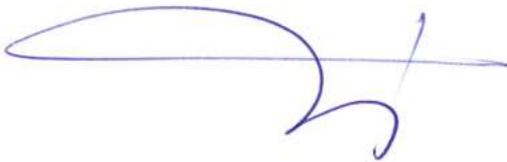
L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante:

***“Appel à candidature pour la sélection d’un auditeur externe pour l’audit des dépenses effectuées par l’INAT et l’ISACM dans le cadre du projet FoodLAND”.***

**« A ne pas ouvrir avant la séance d’évaluation.»**

**Est rejetée toute offre:**

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d’ordre faisant foi).
- Non-fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l’article 4 de ces TdRs.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l’expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l’équipe intervenante



Le Directeur Général de l'Institut National  
Agronomique de Tunisie



**Signé: Ghazi KRIDA**